

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES

Maison de la Fonction Publique Territoriale

30 rue de la Gravière – 08000 CHARLEVILLE – MEZIERES

Tél : 03 24 33 88 00 – **Télécopie** : 03 24 42 93 81 – **E-Mail** : recrutement@cdg08.fr

Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS SESSION 2009

Ce calendrier est susceptible d'être modifié pour des raisons réglementaires. Veuillez consulter régulièrement notre site internet à l'adresse suivante : www.cdg08.fr, rubrique concours.

ATTENTION :

Le présent calendrier est un document indicatif et prévisionnel, qui ne constitue pas un engagement des Centres de Gestion à organiser effectivement les concours et examens concernés aux dates indiquées.

Sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, l'ouverture des concours et examens est tributaire, d'une part, de la création et de la déclaration de postes par les collectivités territoriales, et d'autre part, de l'épuisement des listes d'aptitudes. Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens qui feront l'objet d'une publicité entraîneront leur déroulement.

Par ailleurs, les dates retenues correspondent au début des épreuves. Celles-ci peuvent varier en fonction d'éventuelles modifications apportées et leur déroulement peut également être étalé sur plusieurs jours (selon l'effectif des candidats).

POUR S'INSCRIRE AUX CONCOURS et EXAMENS PROFESSIONNELS :

Pour connaître les modalités d'inscription à un concours ou à un examen professionnel, vous devez contacter ou consulter le site internet du Centre de Gestion organisateur dudit concours.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Tous les dossiers devront impérativement être envoyés (cachet de la poste faisant foi) ou déposés (selon les heures d'ouverture au public) au **Centre de Gestion Organisateur** du concours ou de l'examen professionnel.

ADRESSES UTILES

Coordonnées des Centres de Gestion de l'Interrégion Est

C.D.G	ADRESSE	TELEPHONE	SITE INTERNET
CDG 08	Maison de la Fonction Publique Territoriale – 30, rue de la Gravière – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03.24.33.88.00	www.cdg08.fr
CDG 10	328 rue savipol A 10300 SAINTE SAVINE CEDEX	03.25.73.58.01	www.cdg10.fr
CDG 21	16-18 rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03.80.76.99.76	www.cdg21.fr
CDG 25	21, rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELLIARD	03.81.99.36.36	www.cdg25.org
CDG 39	2, rue de l'Egalité – BP 86 – 39303 CHAMPAGNOLE	03.84.53.06.39	www.cdg39.fr
CDG 51	11, rue Carnot – BP 105 – 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03.26.69.44.00	www.cdg51.fr
CDG 52	9, rue Maladière – BP 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03.25.35.33.20	www.cdg52.fr
CDG 54	2, allée Pelletier Doizy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY	03.83.67.48.20	www.cdg54.fr
CDG 55	92, rue des Capucins – BP 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX	03.29.91.44.35	www.cdg55.fr
CDG 57	16, rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03.87.65.27.06	www.cdg57.fr
CDG 58	24, rue du Champ de foire – BP 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03.86.71.66.10	www.cdg58.com
CDG 67	12, avenue Robert Schuman – BP 51024 – 67381 LINGOLSHEIM	03.88.10.34.64	www.cdg67.fr
CDG 68	22, rue Wilson – 68000 COLMAR	03.89.20.36.00	www.cdg68.fr
CDG 70	Z.I du Durgeon I – 7, rue de la Corne Jacquot Bournot – 70000 NOIDANS LES VESOUL	03.84.97.02.40	www.cdg70.fr
CDG 71	6, rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03.85.21.19.19	www.cdg71.fr
CDG 88	28, rue de la Clé d'or – 88025 EPINAL CEDEX	03.29.35.77.21	www.cdg88.fr
CDG 89	9, rue Bugeaud – BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03.86.51.43.43	www.cdg89.fr
CDG 90	Maison des Communes – 29, boulevard Anatole France – BP 322 – 90006 BELFORT CEDEX	03.84.57.65.65	www.cdg90.fr

Les concours et examens professionnels organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C. N. F. P. T.) sont consultables sur le site : www.cnfpt.fr

Coordonnées des commissions d'équivalence

Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle et diplôme français :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle
10/12 rue d'Anjou
75381 PARIS CEDEX

Commission de reconnaissance de diplôme étranger :

Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des Collectivités Locales
Bureau F.P 1 Secrétariat de la Commission
75800 PARIS CEDEX

EXAMENS PROFESSIONNELS

Examens	CDG Organisateur	Date des préinscriptions	Date limite dépôt dossier	Date 1 ^{ère} épreuve	Conditions à remplir pour s'inscrire
<i>Filière Administrative</i>					
Rédacteur-chef	CDG 54	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	12/05/09	- rédacteurs ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade, - rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.
Rédacteur	CDG 54	10/03/09 au 27/04/09	05/05/09	17/06/09	a) fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants et qui justifie d'au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont 4 ans accomplis au titre des missions précitées, b) fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins 10 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.
Adjoint administratif de 1^{ère} classe	CDG 08	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	18/03/09	- adjoints administratifs territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. - dérogation accordée aux adjoints administratifs territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.
<i>Filière Technique</i>					
Technicien supérieur (pour cat. B)	CDG 67	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	A compter du 10/09/09	Examen professionnel ouvert aux membres du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen d'au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux.
Technicien supérieur (pour cat. C)	CDG 67	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Technicien supérieur chef	CDG 67	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	A compter du 10/09/09	Examen professionnel ouvert aux techniciens supérieurs comptant 6 ans de services en cette qualité, ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade depuis au moins 6 mois et les techniciens supérieurs principaux sans condition d'ancienneté.
Agent de Maîtrise	CDG 10	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	21/01/09	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades et leur cadre d'emplois et ayant atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe.
Adjoint Technique de 1^{ère} classe	CDG 08	PAS D'ORGANISATION EN 2009			

EXAMENS PROFESSIONNELS

<i>Filière Médico-Sociale</i>					
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien de classe exceptionnelle	CDG 08	PAS D'ORGANISATION EN 2009			Examen professionnel ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ainsi qu'aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1 ^{ère} classe et hors classe qui justifient de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession des titres ou diplômes suivants : 1° deux certificats d'études spéciales de biologie, 2° le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale.
Puéricultrice cadre de santé supérieur	CDG 21	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	A compter du 08/10/09	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Educateur Chef de Jeunes Enfants	CDG 68	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	10/03/09	Ouvert aux Educateurs de jeunes enfants ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade.
Agent social de 1^{ère} classe	CDG 58 et 67	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	21/10/09	Examen professionnel ouvert : - aux agents sociaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. - dérogation accordée aux agents sociaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.
<i>Filière Culturelle</i>					
Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe	CDG 21	17/03/09 au 05/05/09	13/05/09	25/06/09	Examen professionnel ouvert : - adjoints territoriaux du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. - dérogation accordée aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.
<i>Filière Animation</i>					
Adjoint d'animation de 1^{ère} classe	CDG 10	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	25/02/09	Examen professionnel ouvert : - aux adjoints territoriaux d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. - dérogation accordée aux adjoints territoriaux d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 3 ^{ème} échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.
Animateur chef	CDG 21	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	24/09/09	Examen professionnel ouvert aux animateurs territoriaux ayant atteint le 7 ^{ème} échelon de leur grade et aux animateurs principaux sans condition d'ancienneté.

CONCOURS

Concours	CDG Organisateur	Retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date 1 ^{ère} épreuve	Conditions à remplir pour s'inscrire
Filière Administrative					
Rédacteur	CDG 54	17/03/09 au 05/05/09	13/05/09	16/09/09	<ul style="list-style-type: none"> - concours externe ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : soit du baccalauréat ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres ou diplômes de l'enseignement technologique ou aux candidats ayant subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires ou qui sont titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires, - concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics effectifs compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique, - troisième concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, au 1^{er} jour des épreuves du concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. <p>Les activités professionnelles doivent correspondre à la nature des fonctions fixées par le cadre d'emplois des rédacteurs, à savoir : gestion administrative, financière ou comptable ou avoir contribué à l'élaboration ou à la réalisation d'actions de communication, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisir ou de tourisme.</p>
Adjoint Administratif de 1^{ère} classe	CDG 08	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Filière Animation					
Animateur	CDG 21	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	24/09/09	<ul style="list-style-type: none"> - concours externe ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans l'une des spécialités suivantes : « Loisirs tous publics » ; « Techniques de l'information et de la communication » ; « Pêche de loisirs » ; « Animation culturelle » et « Animation sociale », - concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction publique, - troisième concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.
Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe	CDG 10	PAS D'ORGANISATION EN 2009			

<i>Filière Sportive</i>					
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	CDG 68	16/12/08 au 20/01/09	27/01/09	04/03/09	concours externe avec épreuves ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992.
<i>Filière Sécurité</i>					
Gardien de Police Municipale	CDG 67	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	28/01/09	concours sur épreuves ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992.
Garde-champêtre principal	CDG 68	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
<i>Filière Technique</i>					
Technicien supérieur	CDG 67	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Agent de Maîtrise	CDG 10	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	21/01/09	<ul style="list-style-type: none"> - concours externe ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au niveau V, - concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois ans de services publics dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique, - troisième concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins à la date des 1^{ères} épreuves du concours, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement	CDG 51	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	28/01/09	<ul style="list-style-type: none"> - concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt, - concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, - troisième concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de 4 ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

<p>Adjoint Technique de 1^{ère} classe Concours externe : => <u>spécialité</u> : « Bâtiment, TP Voirie Réseaux Divers » option : « <i>Agent d'exploitation de la voirie publique</i> » ; => <u>spécialité</u> : « Conduite de véhicules » options « <i>Conduite de véhicules poids lourds</i> » et « <i>Conduite d'engins de TP</i> » Concours interne : => <u>spécialité</u> : « Bâtiment, TP Voirie Réseaux Divers » options : « <i>Maçon, ouvrier du béton</i> » et « <i>Agent d'exploitation de la voirie publique</i> » ; => <u>spécialité</u> : « Espaces Naturels, Espaces Verts » option « <i>Employé polyvalent des espaces verts et naturels</i> » ; => <u>spécialité</u> : « Restauration » option « <i>Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)</i> »</p>	CDG 08	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	01/04/09	<p>- concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt,</p> <p>- concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, Territoriale ou Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique,</p> <p>- troisième concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>
Filière médico-Sociale					
<p>Assistant Médico-Technique cadre de santé, Infirmier cadre de santé, Rééducateur cadre de santé</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2009				
Conseiller socio-éducatif	CDG 89	17/03/09 au 05/05/09	13/05/09	10/09/09	<p>concours interne ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et aux fonctionnaires détachés dans ce cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins 2 ans dans la fonction publique territoriale.</p>

Médecin	CDG 51	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	03/06/09	concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des états membre de la communauté européenne ou l'un des autres états parties à l'accord sur l'espace économique européen et visé à l'article L.356-2 (1°) du code de la santé publique.
Psychologue	CDG08	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	07/10/09	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires : 1°- De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n°2004-584 du 16 juin 2004. 2°- De diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1° du décret du 22 mars 1990 modifié ; 3°- Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ; 4°- Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ; 5° - Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.
Puéricultrice cadre de santé	CDG 21	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	A compter du 08/10/09	- concours interne sur titres ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins 5 ans de services effectifs de puéricultrice territoriale, - concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.
Puéricultrice	CDG 21	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	07/10/09	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état de puéricultrice.
Sage-femme	CDG 55	28/10/08 au 04/12/08	11/12/08	19/02/09	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L.356-2 (3°) du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L.356 de ce même code.
Assistant médico-technique	CDG 54	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Assistant socio-éducatif	CDG 51	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	01/10/09	concours sur titres avec épreuves ouvert : - pour la spécialité d'assistant de service social, aux candidats titulaires du diplôme d'état d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre état membre de la communauté européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, - pour la spécialité éducation spécialisée, aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé, - pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale, aux candidats titulaires du diplôme d'état de conseiller en économie familiale et sociale.

Educateur de Jeunes Enfants	CDG 68	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	09/09/09	concours externe sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.
Infirmier	CDG 51	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	22/10/09	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'état d'infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.
Moniteur-éducateur	CDG 25	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	04/11/09	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.
Rééducateur	CDG 25	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	04/11/09	concours sur titres avec épreuves ouvert par spécialité : 1° soit aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : -diplôme d'état de pédicure-podologue, -diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, -diplôme d'état d'ergothérapeute, -diplôme d'état de psychomotricien, -certificat de capacité d'orthophoniste institué par le décret du 10 novembre 1966, -certificat de capacité d'orthoptiste institué par le décret du 11 août 1956, -brevet de technicien supérieur de diététicien, -diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option diététique. 2° soit aux candidats détenant une autorisation d'exercer l'une des professions mentionnée ci-dessus, ou un titre de qualification admis comme équivalent figurant sur une liste établie par le ministre chargé de la santé.
ASEM de 1^{ère} classe	CDG 51	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Agent social de 1^{ère} classe	CDG 67 et 58	02/06/09 au 07/07/09	15/07/09	21/10/09	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires soit : - un diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 (brevet des collèges, CAP, BEP), - le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, - le certificat de travailleur familial, - le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile.
Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe	CDG 08	PAS D'ORGANISATION EN 2009			
Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe	CDG 55	PAS D'ORGANISATION EN 2009			